

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 20 novembre 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
Du 20 novembre 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. TRAVAUX PUBLICS

2.1 Octroi de contrat - Travaux de stabilisation des tronçons de talus
face au 3580, route Édouard-VII et au 175, rang Saint-André – Appel
d'offres GEN-2018-022

3. Période de questions

3.1 Période de questions

4. Levée de la séance

4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-11-255 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-11-256 Octroi de contrat - Travaux de stabilisation des tronçons de talus face au 3580, route Édouard-VII et au 175, rang Saint-André - Appel d'offres GEN-2018-022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation des travaux de stabilisation des tronçons de talus face au 3580, route Édouard-VII et au 175, rang Saint-André;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Lot 1 (Édouard-VII) (taxes incluses)	Lot 2 (Saint-André) (taxes incluses)	Total	Conformité
L.A. Hébert Ltée	175 489,39 \$	97 977,59 \$	273 466,98 \$	inadmissible
Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.)	191 095,27 \$	82 888,10 \$	273 983,37 \$	conforme
Univert Paysagement inc.	196 791,21 \$ (montant corrigé)	86 507,19 \$	283 298,40 \$	non conforme (résolution manquante)

CONSIDÉRANT QUE le contrat ne peut être accordé au plus bas soumissionnaire, celui-ci n'étant pas admissible en raison du défaut de fournir une attestation de conformité du ministère du Revenu du Québec délivrée dans les délais prescrits par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas obtenu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux sur les berges du rang Saint-André, soit l'option #2 du bordereau;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de stabilisation des tronçons de talus face au 3580 route Édouard-VII (option #1), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.), aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2018-022 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 191 095,27 \$, taxes incluses.

La Ville n'ayant n'a pas obtenu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux sur les berges du rang Saint-André, le contrat pour l'option #2 n'est pas accordé.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-321-00-711.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

5 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-11-257 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 05.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière